

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Intégration d'office dans le domaine public

Département du VAR
Commune de SAINT-TROPEZ
Lieu-dit : "Le Couvent"

- *Impasse des Conquettes* -

Caractéristiques techniques de l'état d'entretien des voies

Dossier : 24A3084

Pour respecter l'alinéa 2 de l'article R.318-10 du code de l'urbanisme dans le cadre d'un transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique le dossier d'enquête publique doit comprendre obligatoirement "une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie".

Impasse des Conquettes

Caractéristiques techniques :

Elle a une longueur d'environ 102 ml et une largeur d'environ 8 mètres. Elle est à double sens de circulation et ne comporte pas d'aire de retournement ni de place de stationnement dûment matérialisée.

L'accès à l'impasse se fait depuis l'Ouest par l'Avenue Paul Roussel et elle est indiquée par une signalisation verticale au travers d'une plaque de dénomination.

Elle permet de desservir huit parcelles cadastrales sur lesquelles sont implantés des commerces et des logements situés de part et d'autre de l'impasse.

Elle est équipée de deux candélabres d'éclairage public (réseau aérien).

En souterrain passent les réseaux EDF, Telecom, eau potable, eaux pluviales et eaux usées comprenant chacun plusieurs regards (ou coffrets).

Elle se termine dans sa partie est par une propriété communale cadastrée section AI n°351, appartenant au domaine privé de la Commune et sur laquelle est envisagé un cheminement piéton provisoire permettant de relier l'impasse des Conquettes aux places du XVème corps, du couvent, et des lices.

Etat d'entretien de la voie :

La voie de circulation des véhicules est en enrobé et son état d'entretien est moyen avec des dégradations ponctuelles.

· CABINET ·
DUJARDIN
GÉOMÈTRE-EXPERT

La commune fait régulièrement nettoyer la voirie (passage de la balayeuse, désherbage, etc ...)
La commune a installé et elle entretient le mobilier urbain (barrières, jardinières, balises, etc ...) dans le but d'empêcher le stationnement dit « sauvage ».

Photos :



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4 (source google)